



**Section FO Finances  
du Pas-de-Calais**

**CHSCT**

## **CHSCT DU 14 juin 2022 Déclaration Liminaire**

Monsieur le Président,

Les réformes et transformations successives de la DGFIP s'enchaînent (suppressions d'emplois, NRP avec déménagement, travaux, démétropolisation, Loi de transformation de la Fonction Publique, pertes de nos missions, Stratégie départementale d'accueil des publics, réflexion sur la mission foncière et à venir Le grand remue-méninges). Notre administration est en perpétuelle effervescence et ne laisse aucun temps d'adaptation aux agents empêchant toute sérénité dans le travail.

L'instance CHSCT a montré toute son importance et a joué son rôle de garde-fou. Les élus **FO Finances 62** veilleront à ce que sa conversion en Formation Spécialisée dans l'instance CSA soit dotée d'une autonomie et d'une capacité de réaction et d'action.

Il est primordial que la politique santé, sécurité au travail soit préservée, dotée d'un budget spécifique et d'un réseau d'acteurs de prévention.

A ce jour, les **élus FO Finances 62** s'interrogent sur les grands principes de fonctionnement de ces futures instances et resteront vigilants sur la mise en place des Conseils sociaux d'administration et Formation Spécialisée.

Les élus **FO Finances 62** dénoncent un mal-être, un sentiment d'incompréhension et d'injustice, d'un certain nombre d'agents par rapport à la gestion du télétravail au sein d'un même service.

Par exemple :

- droit ou pas droit à télétravailler,
- iniquité dans le nombre de jours accordés,

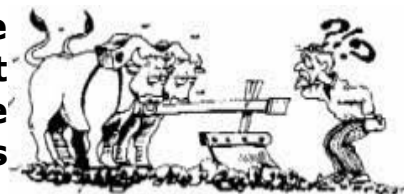
- inégalité de traitement dans le délai imposé de dépôt des jours flottants,
- inégalité de traitement dans le délai de réponse

Les difficultés rencontrées actuellement seront d'autant plus accentuées avec l'application des nouveaux horaires d'accueil dès le 4 juillet (et sans signalétique ..!).

D'ailleurs, est-ce que les modalités pratiques ont été vues avec chaque chef de site ?

- des vigiles prévus ?
  - les différences de gestion d'ouverture des portes l'après-midi réglées ?
  - les agents en télétravail sont-ils dotés de téléphones portables afin de réaliser les contre-appels ?
- etc...

**Les élus dénoncent une fois de plus une rapidité dans l'application des réformes et transformations sans prendre en compte l'intégralité des conséquences sur les conditions de vie au travail des agents.**



Vos représentants **FO Finances 62** en CHSCT

Titulaires : Laurence DIDAUX & Valérie CADET

Suppléants : Justine KORKUT & Gautier LEDOUX

Experte : Christine COLLIER-LEFRANC